

Cher parent/tuteur légal,

Les écoles publiques de *Clayton County* (CCPS) effectuent la Phase I du rééquilibrage des effectifs. L'objectif du rééquilibrage des effectifs est de nous assurer que les élèves de CCPS fréquentent une école qui ne soit ni en surcapacité ni en sous capacité. L'équipe de rééquilibrage des effectifs travaille actuellement pour appliquer la décision adoptée par la Commission scolaire le 3 janvier 2017. Si vous recevez cette lettre, cela signifie que vos enfants sont concernés. La décision de la Commission scolaire prend effet pour l'année scolaire 2017-2018. Les élèves résidant dans les zones concernées (en rose dans la ou les cartes ci-jointes) seront inscrits dans leur nouvelle école attribuée pour l'année scolaire 2017-2018. Uniquement les élèves en classes de 5^e, 11^e et 12^e ont l'option de rester dans leur école actuelle jusqu'à qu'ils aient terminé la classe la plus élevée. Le transport sera également assuré pour ces élèves entrant en classes de 5^e, 11^e et 12^e qui décident de rester dans leur école actuelle. Les changements approuvés par la Commission scolaire sont les suivants :

1. Les élèves habitant dans les zones concernées, qui fréquentent le lycée *Drew High School* passeront au lycée *North Clayton High School*. Si un élève habite dans la zone concernée, le seul changement dans le réseau scolaire sera le passage du lycée *Drew High School* au lycée *North Clayton High School*.
2. Les élèves habitant dans les zones concernées, qui fréquentent le lycée *Forest Park High School* passeront au lycée *Drew High School*. Les élèves habitant dans les zones concernées, qui fréquentent le lycée *Mount Zion High School* passeront également au lycée *Drew High School*. Si un élève habite dans la zone concernée, le seul changement dans le réseau scolaire sera le passage du lycée *Forest Park High School* au lycée *Drew High School* ou du lycée *Mt. Zion High School* au lycée *Drew High School*.
3. Les élèves habitant dans les zones concernées, qui fréquentent le lycée *Morrow High School* passeront au lycée *Mount Zion High School*. Si un élève habite dans la zone concernée, le seul changement dans le réseau scolaire sera le passage du lycée *Morrow High School* au lycée *Mount Zion High School*.
4. Les élèves habitant dans les zones concernées, qui fréquentent l'école primaire *Oliver Elementary School* passeront à l'école primaire *Northcutt Elementary*. Si un élève habite dans la zone concernée, le seul changement dans le réseau scolaire sera le passage de l'école primaire *Oliver Elementary School* à l'école primaire *Northcutt Elementary*.
5. Les élèves habitant dans les zones concernées, qui fréquentent l'école primaire *King Elementary School* passeront à l'école primaire *Northcutt Elementary* ou *Riverdale Elementary School*. Si un élève habite dans la zone concernée, le seul changement dans le réseau scolaire sera le passage de l'école primaire *King Elementary School* à l'école primaire *Northcutt Elementary* ou *Riverdale Elementary School*.

La qualification pour la participation aux programmes sportifs de lycée en Géorgie (*Student athletic eligibility with the Georgia High School, GHSA*) ne sera pas affectée par l'option de rester dans votre école actuelle ou de vous inscrire dans le nouveau lycée attribué. La

qualification de l'élève peut être affectée négativement si le changement d'école se fait après la rentrée scolaire 2017-2018.

Si votre enfant a posé sa candidature à un programme d'excellence (« *magnet program* »), le projet de rééquilibrage des effectifs n'aura pas d'effet sur ses chances d'être sélectionné.

Pour que votre ou vos enfants passant en classe de 5^e, 11^e et 12^e restent dans leur école actuelle, les parents doivent notifier le district de leur **décision de rester**. Pour remplir le formulaire de décision de rester pour un élève concerné entrant en classe de 5^e, 11^e ou 12^e, veuillez-vous rendre sur le site Web suivant : <http://www.clayton.k12.ga.us/>. Vous devez cliquer sur Projet de rééquilibrage des effectifs, puis sur Décision de rester sur la gauche de la page web. La décision de rester doit être soumise le 3 février 2017 au plus tard. Ne pas soumettre la décision de rester signifie que vous voulez que votre enfant fréquente la nouvelle école qui lui est attribuée conformément au vote de la Commission scolaire du 3 janvier 2017.

Le district a prévu la réunion suivante pour faire part de la décision de la Commission scolaire aux parents de la communauté :

Le 1^{er} février 2017 à 19h00
Clayton County Performing Arts Center
2530 Mt. Zion Parkway
Jonesboro, GA 30236

Si vous avez des questions ou préoccupations, nous vous prions d'assister à la réunion avec les parents de la communauté le 1^{er} février. Vous êtes également invités à appeler la Division de l'amélioration scolaire (*Division of School Improvement*) de CCPS au 770-473-2700.

Nous travaillons dans un objectif d'excellence pour tous les élèves. Bien cordialement,

Dr. Morcease J. Beasley,
Directeur de l'amélioration scolaire (*Chief School Improvement Officer*)